

# infos LOCATAIRES

Janvier  
2017

www.oph-plainecommunehabitat.fr

plainecommune.habitat @Plaine Co Habitat



## PLACE AUX QUARTIERS!

**P**our que les quartiers occupent toute la place qu'ils méritent et figurent au titre des enjeux majeurs de la campagne électorale, l'Union sociale pour l'habitat (USH), organisation représentative du secteur HLM, propose une initiative intitulée « **PLACE À NOS QUARTIERS** » qui prend la forme d'un manifeste qui vient d'être adopté et publié et d'une pétition « **OUI AU LOGEMENT SOCIAL** ». L'abandon des services publics, les difficultés



**Stéphane PEU,**  
président

à accéder à un emploi, le manque de moyens dans les établissements scolaires, les sous-effectifs dans les commissariats et les tribunaux,... sont autant de maux dont souffrent nos territoires et leurs habitants

et qu'il faut, pourtant, combattre avec force. La République doit cesser d'abandonner les habitants. Ici, sans doute plus qu'ailleurs, avec les acteurs associatifs et les professionnels, les habitants s'engagent et innovent pour un développement urbain, économique et solidaire des quartiers mais sans des politiques publiques volontaristes, il sera impossible d'avancer.

C'est pourquoi, je vous invite à **SIGNER LA PÉTITION** : [www.change.org/p/oui-au-logement-social](http://www.change.org/p/oui-au-logement-social) pour demander aux candidat(e)s de s'engager à soutenir le modèle du logement social pendant le quinquennat, et garantir l'accès du plus grand nombre à un logement digne, de qualité et abordable.

# QUITTANCE DE JANVIER 2017

## Ce qui évolue

### POURQUOI LES PROVISIONS DE CHARGES SONT-ELLES RÉVISÉES À CHAQUE DÉBUT D'ANNÉE ?

Les provisions de charges constituent un acompte versé sur les dépenses prévisionnelles de l'année. Il est donc primordial de fixer le montant de ces provisions au plus près des dépenses attendues afin d'éviter des régularisations de charges trop importantes. Les provisions de charges 2017 ont ainsi été ajustées en tenant compte de l'évaluation des dépenses prévues pour 2017.

### QUELLES SONT LES ÉVOLUTIONS DE CES PROVISIONS ?

Les provisions de charges permettent de couvrir l'ensemble des dépenses liées au chauffage des logements, ainsi que les coûts des prestations de proximité regroupées dans les « charges générales » : entretien des parties communes, entretien des espaces extérieurs, fonctionnement des ascenseurs, eau et électricité des parties communes, taxe sur les ordures ménagères...

Sur ces dépenses, les tendances sont les suivantes :

■ Le poste « chauffage et réchauffage de l'eau » était en régulière augmentation depuis plusieurs années en raison des hausses du prix de l'énergie et du coût des abonnements. Depuis 2015, la nouvelle délégation de service public confiée à

Plaine Commune Energie a permis de négocier de nouveaux tarifs à la baisse et de faire appel à des énergies durables et plus économiques (le bois) pour produire de la chaleur.

■ S'agissant des charges générales, leur évolution est globalement maîtrisée grâce à une gestion rigoureuse des prestations de nettoyage et des contrats d'entretien (plomberie, ascenseurs, hygiène), en maintenant le même niveau de qualité.

### L'ÉVOLUTION DES PROVISIONS EST-ELLE IDENTIQUE POUR TOUS LES LOCATAIRES ?

Non, l'ajustement des provisions varie d'une résidence à l'autre et en fonction de la taille du logement. Seul, un tiers des sites est concerné par des ajustements et dans la très grande majorité des cas, cela se traduit par une baisse.

### ET COMMENT LES LOYERS ÉVOLUENT-ILS ?

Au 1<sup>er</sup> janvier 2017 **les loyers ont été revalorisés de 1,6%**. Cette hausse ne concerne cependant pas tous les logements. En effet, les logements (près de 5000) dont le loyer a atteint le loyer plafond réglementaire ne subiront aucune hausse en 2017.

LE SAVEZ-VOUS ?

Attention  
APL!



■ Au mois de janvier, la Caisse d'Allocations Familiales actualise vos droits.

Si ce mois-ci, l'APL n'apparaît plus sur votre avis d'échéance, prenez contact sans attendre avec votre Caisse d'Allocations Familiales pour vérifier si votre dossier et vos ressources sont bien pris en compte.



## Rejoignez nos équipes !

Plaine Commune Habitat recrute :

- Responsable de communication
- Juriste droit public
- Assistant(e) administratif(ve)

Pour postuler, adressez votre CV et votre lettre de motivation à [recrutement@plainecommunehabitat.fr](mailto:recrutement@plainecommunehabitat.fr) ou sur le site internet [oph-plainecommunehabitat.fr](http://oph-plainecommunehabitat.fr), rubrique : rejoindre nos équipes.

### MONOXYDE DE CARBONE : ATTENTION DANGER



Chaque année, en France, des centaines de personnes sont victimes, dans leur logement, d'intoxications au monoxyde de carbone. Pour éviter tout risque, Plaine Commune Habitat fait contrôler les installations de chauffage collectives et individuelles au gaz tous les ans. Si vous utilisez un chauffage d'appoint (notamment poêles individuels au fioul, bien que nous vous le déconseillons formellement) il convient de veiller scrupuleusement à son mode d'emploi. **ATTENTION**, le monoxyde de carbone est un **GAZ TOXIQUE, INVISIBLE, INODORE, NON IRRITANT...** mais mortel.

### PIZZOTTI, VOTRE NOUVEAU RESTAURANT ITALIEN



Installé il y a quelques semaines **4, RUE DE LA FERME À SAINT-DENIS** et inauguré le 13 janvier, cette nouvelle enseigne prend la suite de l'italiano dans des locaux rénovés et vous propose une cuisine italienne traditionnelle.

## LE CLUB DES LOCATAIRES.COM



Ces dernières semaines, vous avez reçu votre carte locataire avec la brochure du Club des Locataires. Retrouvez toutes les offres réservées aux locataires de Plaine Commune Habitat sur le site : [www.leclubdeslocataires.com](http://www.leclubdeslocataires.com) : assurance habitation, réductions chez les commerçants, offre de travaux, etc...

N'HÉSITEZ PLUS ET CONNECTEZ-VOUS SUR LE SITE ou FACEBOOK [@leclubdeslocataires](https://www.facebook.com/leclubdeslocataires)  
POUR + D'INFOS [leclubdeslocataires@yahoo.fr](mailto:leclubdeslocataires@yahoo.fr) ■ 01 48 13 62 43